



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/328

Avenant n°2 au marché n°2011/94 relatif au marché Prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio : Lot 14 : Crèche du Parc Berthault et service petite enfance - Autorisation de signer et exécuter l'avenant

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2011/197 en date du 28 juillet 2011, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché concernant les prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio. Lot n°14 : crèche du Parc Berthault et service petite enfance.

Le marché 2011/094 a été conclu avec l'entreprise La clé du nettoyage sis à 20 090 Ajaccio pour un montant HT de 37 400 € et une durée d'un an reconductible trois fois.

Un avenant n°1, notifié le 05 août 2015, a eu pour objet une prolongation de contrat d'une durée de 1 mois en vue d'assurer la continuité des prestations de nettoyage au sein des structures. La nature des prestations restait inchangée.

Cet avenant d'un montant de 3 400 € HT représentait une incidence financière de 9.09 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 40 800 € H.T.

Le présent avenant n°2 a pour objet une prolongation du contrat d'une durée d'un mois en vue d'assurer la continuité des prestations de nettoyage au sein des structures, considérant la procédure d'attribution du nouveau marché en cours. La nature des prestations reste inchangée.

Cet avenant d'un montant total de 3 400 € HT représente une incidence financière de 9.09 % du montant initial du marché. Les prestations objets des avenants 1 et 2 représentent une incidence financière totale de 18.18 % du montant initial du marché (calculée sur la période initiale soit un an) et une incidence financière de 4.54 % calculée sur la période totale du marché soit quatre ans.

Le nouveau montant du marché (avenant n°1 + avenant n°2) s'élève à 44 200 € H.T.

La durée du marché est prolongée de 1 mois

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 15 septembre 2015 a rendu un avis favorable en vue de la conclusion de l'avenant n°2 avec l'entreprise La clé du nettoyage.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 011, article 6283.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 au marché 2011-94 relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio. Lot n°14 : crèche du Parc Berthault et service petite enfance pour un montant de 3 400 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appels d'offres de la Ville en sa séance du 15 septembre 2015 en vue de la conclusion de l'avenant n°2 au marché avec l'entreprise La clé du nettoyage.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A signer et à exécuter l'avenant n°2 relatif au marché n°2011-94 relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio. Lot n°14 : crèche du Parc Berthault et service petite enfance pour un montant de 3 400 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 011, article 6283.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151001-2015_328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015
Publication : 01/10/2015

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

